

Inscriptions à l'école de Chauriat – Rentrée 2026

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de Chauriat pour la rentrée de septembre 2026, **vous devez obtenir une attestation de domicile en vous rendant :**

- à la mairie de Chauriat, si vous êtes résident de Chauriat
- à la mairie de Chas, si vous êtes résident de Chas.

Muni de cette attestation, vous pourrez prendre **rendez-vous aux dates et horaires indiqués ci-dessous**. Pour cela, veuillez contacter (de préférence par mail), Madame Morizet, directrice de l'école, au :

- 04 73 68 04 06

ou

- par mail à l'adresse suivante : ecole.chauriat.63@ac-clermont.fr

Les inscriptions auront lieu à **partir du lundi 16 mars 2025 jusqu'au 27 mai 2026 :**

- Les lundis 16/03, 23/03, 30/03, 20/04, 27/04, 04/05, 18/05 de **8h30 à 16h30**
- Les mercredis 18/03, 25/03, 01/04, 22/04, 29/04, 06/05, 13/05, 20/05 et 27/05 de **8h15 à 13H00**

Conditions d'inscription à l'école :

- Être domicilié à Chauriat ou à Chas ou avoir obtenu une dérogation (demande à faire en mairie)
- Avoir reçu de la mairie de Chauriat une attestation de domicile
- Être né avant le 31 décembre 2023

Documents nécessaires à l'inscription (à apporter le jour du rendez-vous pour l'inscription) :

- Livret de famille ou carte d'identité ou la copie d'un extrait d'acte de naissance
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (**pour les enfants nés en 2023** : Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de séro groupe A, B, C, W et Y, Rougeole, oreillons et rubéole) ou le carnet de santé
- Attestation de domicile reçue de la mairie de Chauriat ou de Chas
- Certificat de radiation (si votre enfant est déjà scolarisé dans une autre école).

Pour les nouveaux élèves, une visite sera proposée au mois de juin.